



Réunion du Conseil Municipal du 20 mai 2015

L'an deux mille quinze, le 20 mai à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de BOISSET-lès-MONTROND, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claudine COURT, Maire.

Date de la convocation : 13/05/2015

Présents :

Mesdames Claudine COURT, Ginette KANOU, Thérèse RICHARD, Gisèle MELONI, Isabelle BAPTISTE, Rose Marie BREUILLAUD, Stéphanie GARNIER, Nadège OLLIER,
Messieurs Michel GIRAUD, René HRYNIOW, Bernard JARDY, Guy BEAU, André TARDY, Fabien MOUTON, Emmanuel DIDIER.

Secrétaire : Fabien MOUTON.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil du 25 mars 2015.

1 – CONVENTION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC

Madame le Maire informe le Conseil que des riverains de l'ancien Canal, rue de la Passerelle : M. PAUMIER, Mme DRAGO et M. GRANGE, ceux du lotissement du Gand et des riverains de l'Ancienne voie ferrée souhaiteraient acquérir les terrains bordant leurs propriétés.

Des conventions pourraient être établies.

Le Conseil souhaite reporter cette décision et voir ce qui se fait dans d'autres communes.

2- AFFECTATION DES SUBVENTIONS

Madame le Maire demande au conseil d'affecter les subventions budgétisées en 2015.

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes à l'unanimité :

ASSOCIATIONS	MONTANTS (en €)
BOULE DE LA MARE	300.00
COMITE DES FETES	300.00
CLUB JEUNESSE ET SPORTS	300.00
FOOTBALL CLUB BOISSET CHALAIN	300.00
LE BRIGADIER D'OR	300.00
CLUB AMITIES ET LOISIRS	300.00
SOU DES ECOLES	300.00
CANTINE	300.00
PHILA CLUB COLLECTIONS	300.00
GENTIANE ET COOKIE	150.00
ANCIENS D'ALGERIE	100.00
DONNEURS DE SANG	80.00
ARTS MARTIAUX DU FOREZ	300.00
Sou des Ecoles : Noël des enfants (le nombre d'enfants sera connu à la rentrée 2015)	10.00 par élève

Le Conseil refuse d'adhérer et d'attribuer une subvention au SIVOM de St Galmier gérant le gymnase utilisé par le collège Jules Romain (11 voix contre, 4 pour).

3- AUTORISATION CONVENTION BIBLIOTHEQUE-POINT LECTURE(RENOUVELLEMENT)

Madame le Maire rappelle que la médiathèque départementale du Département de la Loire apporte son concours au bon fonctionnement de la bibliothèque communale par :

- o le prêt régulier de documents,
- o des conseils techniques,
- o des actions de formation à destination des bénévoles de la bibliothèque,

- des actions d'animation.

Ce concours est subordonné à la signature d'une convention de partenariat qui précise les conditions d'octroi des aides techniques et financières du Conseil Général pour le développement de la lecture publique dans le département de la Loire.

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir l'autoriser à signer la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une bibliothèque- point lecture avec le Département de la Loire.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise Madame le Maire à signer la convention d'ouverture et de fonctionnement d'une bibliothèque point lecture avec le Département de la Loire.

4- APPROBATION CONVENTION REMBOURSEMENT DES DEPENSES EP 2014 PAR LA CALF

Madame le Maire rappelle que lors de la séance du 04 février 2014, les conseillers avaient décidé de transférer la partie investissement de la compétence éclairage public bordant les voies avec modification des attributions de compensation d'éclairage public. Ce transfert a été officialisé par arrêté préfectoral du 24 avril 2014, avec effet au 1^{er} mai 2014.

Aussi, concernant les dépenses afférentes aux travaux d'éclairage public remboursées en 2014 au SIEL sous forme d'annuités, il a été convenu avec les services de la Trésorerie que les communes honorent leurs échéances pour l'année entière, et Loire Forez remboursera, par le biais d'une convention, les 8/12 du montant de l'annuité.

Pour la commune de Boisset lès Montrond, le montant des annuités 2014 auprès du SIEL s'élève à 2 479.65€, soit un remboursement au prorata temporis de 1 653.10€.

Pour que ce remboursement des dépenses d'éclairage public 2014 puisse se réaliser, le conseil municipal doit approuver la convention à cosigner avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- approuve la convention de remboursement des dépenses d'éclairage public 2014 jointe en annexe,
- autorise le maire à signer la dite-convention.

5-ETAPES ET PROGRAMME CITY STADE

Madame le Maire rappelle que nous sommes toujours dans l'attente de la décision du CJS concernant l'octroi de leur aide au financement du city stade.

Nous sommes aussi dans l'attente du montant de la subvention allouée par la CAF. La commission d'attribution se réunissant fin mai.

Des sondages de terrain avaient été faits lors de la construction de la salle des sports, voir si ceux-ci étaient homogènes, cela éviterait d'en prévoir de nouveaux, sachant qu'il faut compter 2600€ pour 5 sondages.

Prévoir un rendez-vous avec la Ferme aux 3 granges afin de leur présenter l'installation du projet sur le terrain qu'ils exploitent aujourd'hui.

Prévoir d'empierrier le cheminement piéton du lotissement les Fauvettes.

6-REPRISE DE CONCESSIONS DANS CIMETIERE COMMUNAL

3 familles nous ayant confirmé qu'elles ne souhaitent pas renouveler les concessions de leurs proches, celles-ci seront reprises.

Un courrier leur confirmant ces reprises leur a été adressé, leur précisant qu'ils ont 1 mois pour récupérer les objets funéraires s'ils le souhaitent.

Ensuite contact sera repris avec l'entreprise LAVEILLE QUET pour procéder aux exhumations et au dépôt des ossements dans l'ossuaire communal.

7- AMENAGEMENT EXTENSION CIMETIERE

Le Conseil municipal s'est rendu sur le terrain devant permettre l'extension du cimetière avant que celui-ci ne soit plus accessible par la rue du Bourg en Haut.

Il a été décidé de créer un nouvel accès en créant une ouverture dans le mur derrière le monument au Morts, place du 19 mars 1962.

QUESTIONS DIVERSES

- Barnums : suite à la décision du Conseil de ne plus en assurer ni la gestion ni l'entretien, la commune s'engage, jusqu'au 31 août 2015, à les laisser à la disposition des associations qui les avaient réservés. Celles-ci devront en assurer le montage et le démontage.

Après cette date, ils seront remis à l'association qui en fera la meilleure offre, avec une mise à prix minimum de 50€.

- CJS : des tables et des bancs ont été achetés. La demande d'autorisation de les ranger dans l'actuel local barnum à la salle des sports est accordée.

- Fête patronale : sachant que la fête se déroulera sur les places autour de la mairie, le Comité des fêtes a soulevé le

problème du manque de toilettes sur ces emplacements. Emmanuel DIDIER propose de transmettre les coordonnées du comité des foires de Ste Agathe la Bouteresse qui propose ce genre de matériel à la location.

- Pétanque des élus : le concours aura lieu le samedi 5 septembre Virigneux. Après un rapide tour de table, il est décidé d'inscrire 2 triplètes.

- Nettoyage de septembre : les centres Leclerc proposent d'apporter leur contribution par un financement de matériel (gants,) pour les nettoyages organisés le week-end du 26 et 27 septembre 2015. Le Conseil proposera à l'école de participer le vendredi après-midi, et le samedi pour l'ensemble de la population.

- Dossier Ad'Ap : Claudine COURT, André TARDY et Guy BEAU suivent ce dossier. Les communes doivent déposer leur agenda d'accessibilité programmée avant le 27/09/2015. Après un premier diagnostic, il apparaît que la situation de la commune n'est pas catastrophique, sauf pour les malvoyants et malentendants. La banque de la mairie devra être abaissée et il faut prévoir l'installation de wc handicapés à l'école, au local ados et à la mairie.

- Une conférence sur la méthanisation est organisée à Montrond le 5 juin, pour les personnes intéressées, récupérer l'invitation en mairie.

- Les Chambons : une réunion bilan de fin d'année avec les Chambons, le personnel cantine, la commission école, les TAP, et les enseignantes est prévue le 16 juin à 18h30.

Comme cela avait été évoqué, ERDF finance les « graffs encadrés » sur les transfos. Benjamin, animateur aux Chambons va faire intervenir les ados sur ce projet, ils vont « travailler » sur le transfo du Cerizet.

- Une rencontre avec tous les bénévoles qui ont participé aux TAP sera organisée le 15 juin à 18h30 à la cave Vernet.

Prochain conseil le lundi 6 juillet 2015 à 18h30.

La séance est levée à 22h.